

L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le signe mimique

Benoît de Cornulier

Number 8, 1978

Syntaxe et sémantique du français

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800060ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800060ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (print)

1920-1346 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

de Cornulier, B. (1978). L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le signe mimique. *Cahier de linguistique*, (8), 53–95. <https://doi.org/10.7202/800060ar>

L'INCISE, LA CLASSE DES VERBES PARENTHÉTIQUES
ET LE SIGNE MIMIQUE*

Appelons par convention "verbes parenthétiques" les verbes qui peuvent figurer honorablement dans une incise en français de bon usage ; et "incises inverties", ou simplement ici "incises", les expressions du type de celles qui suivent la citation dans "*Oui*, (dit-il + fit-elle + soupira-t-elle + l'encouragea-t-elle)", situées à l'intérieur ou à la fin, mais non pas au début de la base (ici, la citation), et présentant un sujet, clitique ou non, inversé sans valeur modale marquée (ni impérative, ni exclamative, ni interrogative) : il s'agit d'incises apparemment "assertives" ou "déclaratives". Cette définition des incises exclut l'incidente *vous voyez* dans "*Vous voyez, il fait noir*" à double titre, d'abord parce qu'elle est initiale, ensuite parce qu'elle ne présente pas d'inversion du sujet ; elle exclut *je pense* dans "*Il fait noir, je pense*", par la même seconde raison ; elle exclut *sais-tu* dans "*Il fait noir, sais-tu*" parce qu'en ce cas l'inversion du clitique a une valeur modale déterminée et marque sans doute l'interrogation.

C'est surtout pour la commodité de l'exposé que j'écarte ainsi les incises "progressives" du type *je pense*. Même compte non tenu de cette restriction, cette définition d'"incise (invertie)" ne correspond pas exactement à la classe des "parentheticals" ("parenthétiques")

* Version remaniée d'une étude du rapport "Limites de la formalisation" fait pour l'A.C.C. Informatique et sciences humaines (DGRST), faite à partir d'un troisième cycle dirigé par Jean Stéfanini. Une partie des exemples sont inspirés de Lips (1926) et Le Bidois (1952). Merci à Andrée Borillo, Anthony McKenna, Françoise Marchand et Haj Ross pour leurs remarques.

étudiée par John Ross (1973), puisque la règle dite "Slifting" proposée dans cette étude produit notamment des parenthétiques non assertifs du type *remember* ("souviens-toi") ou *don't you think ?* ("ne trouves-tu pas ?"). D'autre part, ma définition de "verbe parenthétique" ne correspond pas à celle d'Urmson (1973), notamment parce que j'exclus ici de la classe des incises les incises "progressives" du type *je pense*, qui sont justement apparentées à celles qu'étudie spécialement Urmson. Ces distinctions étant reconnues, compte tenu de ce que les diverses classes d'incises qu'on peut distinguer peuvent avoir en commun, je discuterai ici de plusieurs exemples de parenthétiques qui ne sont peut-être pas exactement assimilables aux incises au sens strict.

Dans la littérature récente d'allure "formalisante", l'existence d'une classe de verbes parenthétiques (compte tenu des traits communs aux diverses définitions) est largement présupposée, étant apparemment une condition vitale de la formalisation syntaxique. Cette présupposition apparaît clairement dans Ross (1973:p.136) où on lit : "I have as yet found no answer to the interesting and puzzling question as to what verbs allow their complements to be slifted ?" ("Je n'ai pas encore trouvé de réponse à cette question intéressante et intrigante : quels sont les verbes qui admettent qu'on slifte leur complément ? (= qu'on le mette en position parenthétique)"; Ross ajoute qu'il donne seulement "a partial list of those that do (...) and a small sample of those that do not" ("une liste partielle de ceux qui l'admettent et un petit échantillon de ceux qui ne l'admettent pas"); il s'agit d'échantillons de 32 et 8 éléments respectivement. De même Maurice Gross (1975:p. 105-106 et table 9), s'agissant de "la possibilité pour un verbe d'introduire un discours direct", dresse la liste complète des verbes appartenant à la table 9 qui ont la propriété d'entrer dans la construction $N_0 V \text{ à } N_1$: "P" (exemple : Luc dit à Marie : "Merde"), et la propriété d'entrer dans la construction "P", $V N_0 \text{ à } N_1$ (exemple : "Merde", dit Marie à Luc). Il se trouve que l'analyse de Ross vaut pour les incises à base au style indirect (type : elle₁ avait froid,

disait-elle₁), et que Gross classe les verbes d'incises à style direct (type : "je₁ n'ai pas froid", disait-elle₁) ; mais je négligerai cette distinction, la définition donnée ici couvrant ces deux catégories. De même encore Claire Blanche-Benveniste (1975:pp.337-339), suivant une analyse comparable à celle de Gross, tout en mentionnant le rôle de la pression du contexte, et l'aptitude "plus ou moins grande" des verbes pour ce rôle, définit une "classe" de verbes par le trait lexical "en incise".

Le propos du présent exposé est d'abord de montrer que l'existence de la classe des verbes parenthétiques est douteuse, et corrélativement que la notion formelle de verbe parenthétique n'a guère de sens.

Comme ce doute m'est venu le jour où j'ai moi-même voulu dresser une liste des verbes parenthétiques, je vais d'abord supposer que cette classe existe - que cette notion a un sens -, et commencer par en construire un petit échantillon. Et puisque ce classement repose, directement ou non, sur des épreuves intuitives d'acceptabilité, je partirai de l'examen des suites :

- (1) *Monsieur le Marquis, (porte + dit) le Vicomte.*
- (2) *Un whisky ? (proposa-t-elle + présenta-t-elle le vieux chauve).*
- (3) *Il pleuvra demain, (sait + croit) le jardinier.*
- (4) *Dieu voit tout, m'avait-elle (révélé + tu + caché).*
- (5) *A l'assaut, (se mit-il le doit dans le nez + s'exclama-t-il).*
- (6) *Merde, (pissa-t-il + bava-t-il).*
- (7) *ang. I think, therefore I am, Cartesius (claims + runs).*
- (8) *ang. It rained for a whole day, (the fact was + it came).*

Je n'ai pas sur chacun de ces exemples un sentiment d'acceptabilité également tranché ; mais suivant une tradition bien établie, je "forcerai" ou "pousserai" un peu, comme on dit, pour être bon joueur et donner à la notion de verbe parenthétique toutes ses chances. À la lumière de cette expérience, je proposerais volontiers les échantillons

suyvants, puisés dans la classe des verbes parenthétiques et dans celle des verbes non-parenthétiques de ce que je pourrais prendre pour mon "dialecte" :

(9)

/ + parenth /	/ - parenth /
dire	porter
proposer	présenter
croire	savoir
révéler	taire
s'exclamer	cacher
baver	se mettre le doigt
ang. claim (soutenir)	pisser
	ang. run (courir)
	ang. be (être)
	ang. come (venir)

0. Contre la dérivation transformationnelle des incises

Avant d'examiner les difficultés qui surgissent quand on construit un échantillon du type de (9), comme la formulation et l'importance de certaines de ces difficultés dépend du type de dérivation qu'on propose des incises, je dois d'abord préciser que je supposerai exclu qu'on puisse dériver (transformationnellement, par quelque transformation que ce soit) les phrases du type "Il pleut, (dit-il + semble-t-il)" à partir de la structure des phrases du type "(Il dit + il semble que) il pleut" ; et de plus, je supposerai exclu qu'on puisse dériver les phrases du type "Vous ! bava-t-il" de la structure des phrases du type "Vous ! dit-il en avant". Contre le premier type de transformation on peut faire valoir notamment les objections suivantes :

1) *L'incise n'est pas toujours un régisseur possible : soit :*

- (10) *On se moquait d'elle₁. (s'esclaffa-t-elle₁ + renchérit-elle₁ + l'interrompit-elle₁).*

les phrases correspondantes de (11) ne semblent guère plausibles :

- (11) *(Elle₁ s'esclaffa + elle₁ renchérit + elle₁ l'interrompit) qu'on se moquait d'elle₁.*

l'incise n'est donc guère dérivable d'une principale, malgré, dans ce cas, le style indirect. À supposer qu'on accepte aussi bien (12) que (10) :

- (12) *(Elle₁ s'esclaffa + elle₁ renchérit + elle₁ l'interrompit) : on se moquait d'elle₁.*

(avec style indirect libre), on peut faire remarquer que la structure de (12) n'est pas claire, pas plus qu'elle ne le serait avec, au style direct, "on se moque de moi₁" ; en effet comparons :

- (13) *Jacques₁ s'approcha timidement : (Que me₁ veut-on ? + que lui₁ voulait-on).*

il est clair que dans ce cas, l'expression "que me veut-on ?" ou "que lui voulait-on" n'est pas complètement direct de "s'approcha", et il est difficile de déterminer, s'il existe entre ces éléments une relation quelconque, de laquelle il s'agit ; par suite il est difficile de déterminer si (13) a une structure unique déterminée, et si c'est la même que celle de (14) :

- (14) *Jacques l'interrompt : Que me veut-on ?*

or la formation d'une incise à partir de (13) aboutit à un résultat moins plausible que la formation d'une incise à partir de (14). Dire que dans de tels cas, la structure à incise dérive d'une structure du type de (13) ou (14), ce n'est donc pas dire grand chose de précis. Et on vient de voir qu'en supposant au départ une structure à complétive, on semblait dire quelque chose d'incorrect.

D'autre part on sait que certaines langues contiennent des verbes qui n'apparaissent qu'en incise ; ainsi "quoth" en anglais shakespearien¹, "inquit" en latin, "ἦ" en grec homérique. Dans cet ordre d'idée, il me semble que les suites :

(15) *Elle fit d'un air résigné : "Oui, Monsieur".*

(16) *"Oui, Monsieur", fit-elle d'un air résigné.*

ne sont pas également plausibles en français de bon usage, à mon goût : la seconde est meilleure que la première, en tout cas moins remarquable².

2) La base n'est pas toujours un complément possible : soit, avec des bases au style indirect :

(17) *Encore une faute d'orthographe, me semble-t-il.*

(18) *Heureusement qu'elle₁ était en retard, songeait-elle₁.*

Ces phrases ne sauraient dériver des suites :

(19) *Il me semble qu'encore une faute d'orthographe.*

(20) *Elle₁ songeait qu'heureusement qu'elle₁ était en retard.*

la proposition nominale ne souffrant pas d'être enchâssée comme dans (19), ni la proposition adverbiale de l'être comme dans (20). La base d'incise, même au style indirect, n'a pas les propriétés d'une proposition subordonnée ; on la caractérisera plus exactement, suivant Marguerite Lips (1926), par le "style indirect libre"³. Soit encore :

(21) *D'autres propositions, plus adéquates croyons-nous, vous seront soumises sous peu.*

(22) *Le vierge, le vivace, et - paraît-il - le beau, va-t-il enfin aller se coucher ?*

(1) Ce verbe m'est signalé par Haj Ross ; il n'apparaîtrait qu'avec inversion du sujet.

(2) En français vulgaire le tour "Alors elle me fait : Oui, monsieur" est banal.

(3) Cf. Lips. Reinhart (1975) fournit des exemples (de corpus) du type de "Well, 'honestly, wasn't he a dreadful looking artist, she said laughing".

Dans (21), l'incise "croyons-nous" affecte sémantiquement le caractère "plus adéquat" des propositions, non le fait qu'elles "seront soumises sous peu" qui peut être certain (on pourrait adjoindre à cette phrase l'incidente "nous en sommes certains") ; cependant l'expression "plus adéquates" n'est pas à elle seule une proposition grammaticale capable de former une complétive : c'est la construction appositive qui lui confère, dans sa relation avec le sujet "d'autres propositions", une valeur prédicative sur laquelle porte l'incise. Dans (22), l'incise "paraît-il" porte seulement sur la qualification comme "beau" de l'être décrit comme étant "le vierge, le vivace et le beau" ; ce type de prédication, constitué par l'acte même de dénotation, ne correspond pas exactement à une proposition grammaticale capable de fournir une complétive à "il paraît"⁴. Ces exemples nous montrent que la base d'une incise à style indirect peut avoir valeur prédicative sans constituer grammaticalement une proposition, et a fortiori une proposition complétive.

3) *Incompatibilités diverses* : soit cette variante de (21) :

(23) *D'autres propositions, plus adéquates croyons-nous, vous seront, je vous promets, soumises sous peu.*

Pour une seule proposition grammaticale complète (apte à fournir une complétive en "que"), nous trouvons ici deux incises. On ne peut simultanément dériver ces deux incises de ... deux principa-

(4) À (22) comparer (22bis) : "**Le vierge, le vivace, et - paraît-il - le beau, vont-ils enfin aller se coucher ?*", où le verbe pluriel, bloquant l'interprétation avec "dénotation prédicative", rend l'incise inacceptable. C'est le même type de prédication sur place, combiné avec la valeur qualifiante de la quantification, qui donne une apparence de négation interne au constituant dans "They fight for nothing" au sens où "nothing" semble signifier "something which is nothing", "des prunes". Comparer "Qui est là ? - Oh, personne" ou "Qu'as-tu donc ? - Oh, ce n'est rien". Il en va de même quand l'anaphore a valeur prédicative comme dans "Cet idiot a oublié de se moucher" (cf. Milner 1975).

les se disputant une unique complétive. Plus probant, peut-être, est l'exemple suivant,

- (24) ang. *Harry should not, people feel, have invited, I think, John to the tennis-club.*

(que je tiens de John Ross, qui en tient l'idée de William Cantrall) ; il faudrait ici, en quelque sorte, un arbre à deux têtes, formalisant l'idée de deux phrases (et non simplement "propositions") siamoisées en une phrase unique. George Lakoff a justement donné l'idée d'une théorie des phrases siamoises en forgeant sa notion d'amalgame, mais une théorie aussi puissante, tant qu'elle n'est pas fermement établie, ne saurait empêcher que (23) et (24) ne causent un sérieux problème dans la théorie transformationnelle des incises.

Soit encore :

- (25) *J'ai aperçu ta₁ voiture - ton₁ char dirais-tu₁ - dans le fossé.*

- (26) *Un passant - moi-même, prétend mon₁ adversaire - a ramassé mon₁ porte-feuille.*

les indices adjoints ici imposent une lecture de la base en style indirect par rapport à l'incise (au style direct, il faudrait, par exemple, "mon char" ou "lui-même" dans la base, à supposer la chose possible) ; mais si la base est au style indirect par rapport à l'incise, elle fait bien partie du style direct du locuteur de la phrase entière ; or l'incise ne saurait être convertie en principale par rapport à la phrase entière sans détriment grave du sens ; en effet (27), par exemple, n'est pas synonyme de (25)

- (27) *J'ai aperçu ta voiture - ton char - dans le fossé, dirais-tu.*

Soit encore :

- (28) *Un de ces éléphants, grand penseur, voulut savoir un jour ce qui lui valait tant d'honneur, puisqu'au fond, songeait-il, il n'était qu'une bête.*

la seule manière concevable de remplacer ici l'incise par une proposition gouvernant sa base semble être la suivante :

(29) [.....], *puisque au fond il songeait qu'il n'était qu'une bête.*

mais cette conversion change le sens de l'énoncé, en faisant du fait que "il songeait" un argument dans (29), alors que ce n'en est pas un dans (28)⁵.

Le caractère en quelque sorte dépendant de l'incise semble donc irréductible. Passons à la transformation parfois supposée pour expliquer la possibilité de "Vous ! bava-t-il" par celle de "Vous ! dit-il en bavant". Cette ellipse, sauf à faire des spécifications compliquées⁶, permettrait de convertir (30) en (31) :

- (5) Contre Slifting, Reinhart fonde un argument très intéressant sur l'existence d'incises du type de "John₁ will be late, he₁ said", non dérivables de "*He₁ said that John₁ will be late". Ajoutons à (28) cet exemple : "Il est entré dans cette boîte, puis il en a été vidé à cause, dit-il du moins, de ses activités sportives", où "du moins" rend Slifting visiblement inadéquate. Dans tous ces exemples, le locuteur reprend à son compte le sens de la base ("speaker-oriented parentheticals" de Reinhart).
- (6) Gross (1975:p.148) se contente d'affirmer qu'"il est en fait possible de justifier les détails d'une telle analyse" en renvoyant à Zwicky (1971). Mais l'étude de Zwicky tend seulement à montrer que les "manner-of-speaking verbs", c'est-à-dire les verbes qui décrivent des caractéristiques physiques des actes de parole, ont automatiquement en commun certaines propriétés grammaticales, dont celle d'être parenthétiques et de régir des complétives directes : il ne suggère aucune explication ou analyse de ce fait. Sa notion de "verbe de manière-de-parler" ne convient pas à tous les verbes parenthétiques qui ne semblent régir le style direct qu'en incise, puisque par exemple "interrompre" et "se fâcher", qui semblent être dans ce cas, ne décrivent pas des manières de parler au sens où il l'entend, et d'ailleurs n'apparaissent pas dans la construction "interrompre que P", "se fâcher que P" (au sens de : dire que P). Correcte ou non, sa notion ne résout donc pas les problèmes qu'on soulèvera. La solution adoptée notamment par Blanche-Benveniste (1975), de marquer par une sorte de trait de parole les verbes parenthétiques qui ne sont pas des "verba dicendi", n'étant pas non plus développée en détail, il n'y a pas lieu de fournir une critique détaillée de ces deux sortes de solution.

(30) *Peut-être devrais-tu prendre une douche, lui dit-il en lui délaçant ses chaussures.*

(31) *Peut-être devrais-tu prendre une douche, lui délaça-t-il ses chaussures.*

mais ces deux phrases ne sont pas également plausibles, vraisemblablement parce qu'elles n'ont pas le même sens. Soit encore :

(32) *Certainement pas, dit-il en interrompant.*

(33) *Certainement pas, interrompit-il.*

Si on voulait expliquer (33) par (32), on ne rendrait pas compte de ce que (à mon goût du moins) le verbe "interrompre" semble manquer de complément dans (32) et non dans (33). Soit encore :

(34) *Archinul ! dit-il en applaudissant.*

(35) *Archinul ! applaudit-il.*

l'ellipse critiquée n'expliquerait pas que (34) est plausible, parce qu'on peut publiquement applaudir en murmurant sa désapprobation, alors qu'on est obligé, dans (35), de prendre la désapprobation même pour un applaudissement. Supposons donc exclus, comme incorrects, les deux types indépendants de dérivation transformationnelle des incises qu'on vient de critiquer ici, et revenons-en au petit échantillon (9) des verbes parenthétiques que j'ai construit pour décrire mon usage.

1. La propriété / + parenth / dépend de l'aspect

Soit :

(36) *Il pleuvait alors, (ai-je su depuis + sut Pierre par la suite).*

(37) *Il pleuvait, savait (Pierre + -elle).*

(37) me semble aussi peu plausible que (3) avec "savoir" ; mais les exemples de (36) sont indiscutables. J'ai sans doute jugé trop vite en classant simplement "savoir" au rang des verbes non-parenthétiques dans (9). Et d'un autre côté, il serait peu signi-

ficatif de le ranger parmi les verbes parenthétiques sous le seul prétexte qu'il fournit une bonne incise dans quelques cas bien limités. En effet, si nous admettons que le but de la construction de la classe des verbes parenthétiques est la constitution d'une grammaire du français, et que dans ce but cette classe doit permettre de distinguer les mauvaises incises des bonnes, alors certainement nous ne voulons pas que pour quelques bonnes phrases, elle nous en fasse engendrer une foule de mauvaises. Il nous faut donc être plus précis et rendre compte de ce que (pour nous contenter d'une première approche) "savoir" fait bonne figure en incise à l'aspect inchoatif, mais non à l'aspect duratif.

Soit encore :

(38) *Blablabla, (expliquait + était en train d'expliquer + faisait + était en train de faire) Dupont au moment où j'ouvris la lourde.*

(39) *La lourde ! fit-il quand j'ouvris la porte.*

Le verbe "faire" me semble faire meilleure figure dans (39) que dans (38). Disons qu'est pertinent l'aspect duratif dans (38), en opposition à l'aspect ponctuel dans (39). Peut-être objecterait-on que cette distinction aspectuelle ne caractérise pas spécifiquement les incises, et que (39) est meilleur que (38) avec "faire" parce que (41) est meilleur que (40) :

(40) *Il faisait : "La lourde ! "*

(41) *Il fit : "La lourde ! "*

Mais rappelons que nous avons exclu que les phrases à incise dérivent de phrases du type de (40) ou (41) et que justement, dans "mon dialecte" (?), le tour (41) avec "faire" est moins plausible que le tour à incise (39) ; nous ne pouvons donc pas nous reposer sur l'idée que la pertinence de l'aspect en incise ne soit qu'une conséquence de la pertinence de l'aspect dans (40) et (41). En outre, le pourrions-nous pour le verbe "faire" que nous ne le

pourrions pas pour le verbe "savoir", puisque la pertinence aspectuelle observée sur les phrases à incises de (3), (36) et (37) ne correspond pas à une pertinence analogue dans le cas des phrases à complétive correspondantes : "Pierre savait qu'il pleuvait" est exactement aussi naturel que les "bonnes" incises avec "savoir" inchoatif.

Si nous voulons sauver le principe de la classification discutée, il nous faut le nuancer, le compliquer un peu. Il faut vérifier, pour chaque verbe à classer, à quel temps ou aspect il peut figurer dans une incise ; ceci revient exactement à subdiviser l'unique trait / + parenth / en autant de traits qu'il peut exister d'aspects pertinents. Nous créons donc, pour sauver la notion de parenthétique, les notions plus fines :

(42) / + parenth à Asp. 1 /

.
.
.
.

/ + parenth à Asp. n /

2. La propriété / + parenth / dépend de la négativité

Soit :

(43) *Dieu voit tout, ne m'a-t-il pas (tu + caché + révélé)*

La négation me semble ici tendre à renverser à peu près les valeurs d'acceptabilité relatives que j'ai supposées pour (4), en classant, dans (9), "révéler" comme parenthétique, "taire" et "cacher" comme non parenthétiques. En effet la propriété cherchée me semble favorisée, pour les verbes "taire" et "cacher", par la présence de la négation, et pour "révéler" (comme d'ailleurs pour "dire"), par son absence. C'est là un fait bien connu, qui a notamment conduit Ross (1973:p.136) à énumérer comme sujets à la

transformation Slifting, non pas simplement des verbes, mais des verbes avec négation comme "do not doubt" et des verbes sans négation comme "insist", et inversement à classer parmi les expressions qui ne subissent pas Slifting "do not insist" et "doubt". Ainsi ce qu'on en vient à classer, ce ne sont plus simplement des éléments lexicaux, les verbes par exemple, mais plus exactement des groupes contenant le verbe et la négation éventuellement construite avec lui.

Ceci revient à dire que la propriété / + parenth / a été divisée en deux propriétés plus fines, si on veut l'utiliser pour classer des verbes

- (44) / + parenth avec Neg /
 / + parenth sans Neg /

Notons que ces deux propriétés sont indépendantes ; ainsi il existe des locuteurs qui acceptent presque aussi bien "n'a-t-il pas (dit + révélé)" que "a-t-il (dit + révélé)", mais qui acceptent "insista-t-il" et rejettent "n'insista-t-il pas". Je n'entreprendrai pas d'examiner comment la dichotomie (44) se combine avec la subdivision (42) selon l'aspect, parce que ce serait trop compliqué, et que comme on va le voir, ce ne serait pas suffisant.

3. La propriété / + parenth / dépend du régisseur

Appelons provisoirement "régisseur" dans l'incise un verbe qui domine le verbe parenthétique, tel que "faire" dans :

- (45) *Il pleuvra demain, me fait savoir le jardinier.*

(45) me paraît très plausible, contrairement à (3) avec "savoir". Ainsi le verbe "savoir", qui semble parenthétique aux temps qui favorisent l'aspect inchoatif, semble l'être aussi lorsqu'il est régi par "faire", qui contribue peut-être, mais d'une autre manière, au même effet sémantique. Un régisseur peut rendre parenthétique un verbe qui ne le serait pas sans lui. Soit encore :

- (46) *Merci, a-t-il (refusé de + espéré + fini de + consenti à + osé + fini par) me répondre.*

On voit ici (suivant mon goût du moins) que le verbe "répondre", qui possède la propriété / + parenth / sans régisseur dans "Merci, répondit-il", peut la perdre avec les régisseurs "refuser de", "espérer" et "finir de", et la conserver avec "consentir à", "oser" et "finir par". D'une manière comparable on peut opposer en anglais l'exemple (47), emprunté à Ross (1973:p.151), et l'exemple (48) :

- (47) *Max has a tuba, I believe that Pete has pointed out (acceptable, pour : Max a un tuba, je crois que Pierre a signalé).*
- (48) *Max has a tuba, I wonder if Pete has pointed out (inacceptable, pour : Max a un tuba, je me demande si Pierre a signalé).*

Pour trier les incises correctes en français, il faudrait donc non seulement savoir si le verbe commandant l'incise est parenthétique, mais encore s'il est régi ou non, et par quel verbe il est régi. Autrement dit, ce qu'on doit classer, ce n'est pas simplement des verbes, mais des expressions plus complexes comme "faire savoir", "refuser de dire", "oser répondre", "finir par faire". Ceci revient à dire que la propriété / + parenth / se divise en propriétés plus fines telles que :

- (49) / + parenth non enchâssé /
 / + parenth enchâssé sous V_1 /
 .
 .
 .
 / + parenth enchâssé sous V_n /

Encore n'est-ce là qu'une simplification utopique du problème, car un régisseur de verbe parenthétique peut être à son tour régi d'une manière qui n'est pas indifférente, comme dans :

(50) *Merci, (a-t-il fini par oser me dire + m'a-t-il semblé lui entendre répondre).*

(51) *Un remaniement ministériel est prévu pour la rentrée, croit pouvoir annoncer Monsieur Zitrone.*

(J'accepte "croit pouvoir" dans (51), mais je refuserais "peut croire").

4. Les régisseurs peuvent inclure des prédicats non verbaux

Soit :

(52) *Merci, a-t-il cru (malin + con) de me répondre.*

le contraste d'acceptabilité (à mon goût) dépend ici du choix des adjectifs "malin" et "con" ; ainsi la classification des verbes parenthétiques nous conduit ici à classer des prédicats non verbaux ; on obtiendrait le même problème en remplaçant l'adjectif "malin" par l'adverbe "à propos", et l'adjectif "con" par l'adverbe "mal à propos".

5. Les régisseurs sont sensibles à la négativité

Soit :

(53) *Merci, n'a-t-il pas (fini par + osé + hésité à + omis de + oublié de + cru malin de + cru con de) répondre.*

(54) *Merci, a-t-il (fini par + osé + hésité à + omis de + oublié de + cru malin de + cru con de) répondre.*

Pour moi, "finir par", "oser" et "croire malin de" comme régisseurs dans (53) fournissent une incise nettement acceptable, et dans (54) avec négation, une incise nettement moins plausible à première vue ; les régisseurs "omis de", "oublier de" et "croire con de" me paraissent au contraire plus plausibles avec négation ; "hésiter à", qui me paraît excellent dans (53) avec négation, me paraît fort supportable sans négation dans (54). Ainsi pour chaque régisseur, il faut examiner s'il est construit avec la négation ou sans elle, et considérer ces propriétés comme indépendantes.

Notre liste (49) de propriétés selon le régisseur est donc insuffisante, puisque les régisseurs ne doivent pas être examinés comme des éléments lexicaux isolés ; il faut spécifier s'ils sont construits avec ou sans la négation.

6. Les régisseurs sont sensibles à l'aspect

Soit :

- (55) *Merci, (a-t-il tenu à + a-t-il dû + a-t-il bien voulu + n'a-t-il pas hésité à + a-t-il cru malin de + tenait-il à + devait-il + voulait-il bien + n'hésitait-il pas à + croyait-il malin de) répondre.*

avec certains de ces prédicats, l'imparfait me paraît sensiblement moins plausible que le passé composé, à moins qu'on ne donne à l'imparfait la valeur d'habitude. Sans doute est-ce une espèce de valeur aspectuelle qui est en jeu ici. Quelle qu'elle soit elle nous oblige, si nous voulons que notre classification soit effectivement un instrument de description du français, à tenir compte, pour les régisseurs non seulement de la négativité, mais aussi du temps, qui conditionne l'aspect.

7. Les régisseurs sont sensibles aux modifieurs du verbe parenthétique

Naturellement tout régisseur n'est pas bon pour tout verbe, et ainsi "oser", qui fournit de bonnes incises avec "répondre", n'en fournit pas avec "faire" dans :

- (56) *L'être est, le néant n'est pas, osa-t-il (faire + répondre).*

Mais ce n'est pas tout ; comparons :

- (57) *L'être est, le néant n'est pas, peut-on lire (dans Le Parisien Emancipé + ø + à haute voix).*

- (58) *L'être est, le néant n'est pas, lus-je à haute voix.*

il ne suffit donc pas de savoir qu'en incise, "lire" admet "pouvoir" comme "régisseur (reste parenthétique avec ce régisseur) ;

il est nécessaire de préciser qu'il n'est parenthétique avec ce régisseur que s'il n'est pas accompagné de certains compléments tels que "à haute voix".

8. La propriété / + parenth / dépend du sujet

À (1) et à (7) comparons :

(59) *Monsieur le Marquis, porte l'enveloppe*⁷.

(60) *I think, therefore I am, the argument runs.*

Il apparaît que les verbes "porter" en français et "run" en anglais sont parenthétiques pourvu que le sujet qu'on leur associe soit approprié ; ils ne sont pas parenthétiques dans l'absolu, mais parenthétiques pour certaines sortes de sujets. Supposons (par utopie) qu'on puisse raisonnablement classer les sujets pertinents à cet égard ; alors pour trier correctement les incises grammaticales, il convient de remplacer la propriété / + parenth / par la classe de propriétés :

(61) / + parenth pour sujet C_1 /

.

.

.

/ + parenth pour sujet C_n /

Il n'est pas certain que ce type d'approche formelle réglerait le problème du choix du sujet ; en effet examinons le sens de :

(62) *Il est imprudent de marcher pieds nus sur des tessons de bouteille, a démontré Alfred.*

(62) ne me semble pas ambigu à la manière de (63) :

(63) *Alfred a démontré (sans le vouloir + Ø) qu'il est imprudent de marcher pieds nus sur des tessons de bouteille.*

(7) R. Wagner écrit dans *l'Ancien français*, p. 11 :
"Syntaxe", porte le tire, et non pas "grammaire".

En effet (63) me semble admettre l'interprétation selon laquelle le comportement d'Alfred a, sans qu'il le veuille, démontré quelque chose ; (62) me semble admettre difficilement cette interprétation, et favoriser celle selon laquelle Alfred a tenu un discours convaincant. À cet égard, il me semble que les incises en français sont un peu plus contraintes que les parenthétiques en anglais.

9. La propriété / + parenth / dépend de la base

À (2) comparons :

(64) *Mon mari, lui offrit-elle un verre.*

(65) *Un whisky ? lui offrit-elle un verre.*

(66) *Mon mari, présenta-t-elle le vieux chauve.*

Cette comparaison montre qu'il ne faut pas brouiller les incises et les bases : pour améliorer l'exemple (2) avec "présenter", il suffit de choisir une base sémantiquement plus appropriée à l'incise. La qualité d'une incise semble donc ne pas exister dans l'absolu, et la propriété / + parenth / semble dépendre pour chaque verbe des bases qu'on peut lui associer. Naturellement, on n'oserait même pas rêver d'une classification "formelle" rendant compte de cette dépendance.

Au reste, à strictement parler, compte tenu notamment du fait que les bases des exemples (2) et (64) à (66) ont des bases au style direct, tous ces exemples sont également grammaticaux et corrects. Supposons par exemple qu'il est convenu entre la femme citée dans (2) et son interlocuteur que l'expression "Un whisky ?" signifie "Mon mari" (peut-être ne connaissent-ils pas le français standard) ; alors l'exemple (2) vaut l'exemple (66). Le contenu d'une expression citée littéralement est en général inaccessible à l'analyse grammaticale de la phrase où apparaît la citation. De ce point de vue, comme on peut dire que "*Cheval* est un verbe français" fournit une assertion fausse, mais est une phrase gram-

maticale, de même on peut dire que le locuteur disant (2) semble présupposer que l'expression "Un whisky ?" équivaut à un nom propre ou à une définition de personne, mais que malgré cette erreur il forme une phrase grammaticale. Dans cet ordre d'idées, supposons que Catilina avait convenu avec ses complices qu'il donnerait le signal de l'assaut en se mettant le doigt dans le nez ; alors l'incise de (5) avec le verbe "(se) mettre" devient nettement plus plausible dans le récit de l'attaque. Ce qui compte ici, ce n'est pas le choix du verbe en soi, mais le rapport sémantique de l'incise et de la base, et ce rapport dépend en chaque situation des conventions sémiologiques qu'on peut inventer. Par ce biais se justifient des "verbes parenthétiques" bien moins fantaisistes que celui de (5), comme dans :

- (67) *Non ! secoua-t-il la tête.*
- (68) *La balle n'est pas sortie, non, fait signe le juge de touche.*
- (69) *Tu peux tourner, me clignote Luc.*
- (70) *Good bye, he waved.*
- (71) *You can go, he gestured.*
- (72) *"Yes", she nodded.*

Il se trouve en effet qu'une convention gestuelle partagée par les anglais et les français (entre autres) permet de signifier par certains mouvements de la tête l'assentiment et la dénégation, linguistiquement exprimables par le "oui" ou le "yes" (cf. 72) ou le "non" (cf. 67 et 68). On peut supposer qu'en signifiant par son clignotant qu'il va tourner à droite, Luc me fait signe que je peux tourner dans le même sens (cf. 69). Une mimique dont le sens est évident, même si elle n'est pas codifiée, peut justifier l'incise de (71), comme elle justifie la structure à complétive dans "faire signe que". Très conventionnellement, un signe d'adieu peut se faire de la main : le verbe dans (70) est descriptif du geste effectué. La plausibilité des incises qu'on vient d'évoquer

n'est pas une propriété d'éléments grammaticaux quels qu'ils soient, mais plutôt une conséquence de la conception que nous avons des moyens humains de signifier⁸. Par suite la plausibilité qu'on accorde à l'incise dans (73) doit dépendre du fait qu'on est ou non linguiste, et si on l'est, de l'école à laquelle on appartient :

- (73) *I Chomsky-adjoin the leftmost NP to the right of the superordinate S₀, he winked triumphantly.*

Voisin du rôle joué ici par les conventions sémiques est le rôle joué par le choix du mode de production d'un signe déterminé. Soit en effet :

- (74) *Le Pape est mort, clignote l'affiche lumineuse.*

- (75) *"Pour toujours", pissait-il sur la grève.*

Contrairement à (69), (74) ne suppose pas une convention sémique non-linguistique, mais repose sur la possibilité qu'on a de former des signes "écrits", ou plutôt visuels, au moyen d'ampoules clignotantes ; les signes linguistiques ainsi "clignotés" ou "scintillés" ne perdent pas leur nature linguistique. En classant au vu de (6) "pisser" au rang des verbes non-parenthétique dans (9), j'ai jugé à la légère, oubliant qu'on pouvait former un signe "écrit" en pissant dans le sable (cf. 75). Ainsi pour parler le langage des formalistes, le verbe "pisser", dont j'ai montré ailleurs qu'il était / + perf / (performatif), possède aussi - si elle existe - la propriété parenthétique⁹.

-
- (8) Haj Ross me dit accepter, de même que (71), avec l'incise "he gestured" les bases "Close the door", "I'm busy", mais moins bien "Can I come ?" et encore moins "What time is it ?" : la base devrait être impérative ou déclarative.
- (9) L'exemple (74) est inspiré de Gross (pp. 147-148) ; cf. aussi p. 192, où sont cités des exemples du type "crépiter que P" avec des "verbes qui correspondent à des stimuli de nature physique". Il me semble que certains verbes qui entrent aisément dans des incises, surtout à style direct, comme "pisser" ou "baver", entrent

On peut prétendre sauver la notion de parenthétique en l'adaptant simplement aux fictions imaginées ou suggérées ici. Supposant, pour s'en tenir seulement aux paroles prononcées et aux mots écrits, qu'à la limite tout signe linguistique peut être produit par tous les procédés de production concevables (cette hypothèse, que je concède ici, me paraît invraisemblable), on pourrait poser que tout verbe exprimant un procès de production (à supposer qu'on puisse par cette notion classer des verbes !) est un verbe parenthétique. Ce faisant, on diluerait la notion de parenthétique en la *réduisant* au concept de production : ce serait une manière, après tout, de renoncer sans le dire au concept critiqué ici. Mais il y a plus, sur le plan de la méthode : ce faisant, on renoncerait définitivement à fonder la description du français sur l'intuition linguistique des locuteurs, puisqu'on fonderait radicalement le classement des verbes parenthétiques sur une théorie.

10. Le verbe n'est pas essentiel dans l'incise

Revenons à l'exemple (60) :

(60) *I think, therefore I am, the argument runs.*

On a vu, en l'opposant à (7), que le choix du sujet y était pertinent. Plus précisément, ce qui est important est que la base exprime un argument, que le sujet de l'incise signifie "argument", et que le fait pour un argument, en anglais, de "courir", c'est-à-dire de se dérouler, revient pratiquement au fait d'apparaître : les arguments existent en "courant" ou en se déroulant, comme la pluie en tombant et la parole en sonnant. Par ce biais, dans (60), le verbe n'est qu'un conducteur du sens du sujet de l'incise, dont

(9) ... moins naturellement dans la construction complétive ("Paul bave qu'il m'aime", "Paul a pissé sur la grève qu'il était content"), où ils produisent un effet stylistique plus marqué.

il est en quelque sorte "présentatif"¹⁰. Par ce biais on peut imaginer plus transparent encore que le verbe "run" en anglais ; soit :

(61) *Maybe, (was + came) the answer, Harry will be back at midnight.*

(62) *When, (was + came) the question, have you smoked dope ?*

Ces exemples acceptables en anglais¹¹ montrent que le classement de "be" et "come" comme non-parenthétiques au vu de (8) était prématuré. S'il existe une classe des verbes parenthétiques, malheureusement "come" et "be" appartiennent à cette classe pour l'anglais, et il la déconsidèrent. Dans (61) et (62), ces verbes ont un rôle présentatif, et sont simplement conducteurs du sens du sujet ; ce qu'il faudrait classer, dans de tels exemples, c'est le sujet qui semble porter l'essentiel du sens ; ou plutôt ce qu'il faut reconnaître, c'est que ce qui compte, c'est le sens global de l'incise, lequel semble parfois exprimé plus particulièrement par le verbe, parfois par le sujet, et parfois par aucun terme spécifique isolé. J'ai dû recourir ici à des exemples en anglais parce que, pour quelque raison, la construction attributive est très peu naturelle en français ; citons seulement l'incise "fut la réponse hardie" relevée par Le Bidois (1952).

11. Conclusion sur la notion de verbe parenthétique

À quoi bon forger la notion de "verbe parenthétique en français", et corrélativement construire la liste des verbes qu'elle

(10) La notion sémantique de complément interne peut ici se transposer en celle de sujet interne : N est le sujet ou complément interne de V dans N V ou V N si son assertion indique la présence ou l'existence du référent de N, c'est-à-dire est "présentative" de N. Ainsi "des larmes" est complément interne dans "verser des larmes", sujet interne dans "des larmes (coulerent + furent versées)", qui forme une assertion présentative de "des larmes".

(11) Avec inversion quasi obligatoire du sujet.

détermine, si ce n'est pour construire une grammaire du français, en offrant un bon moyen de décider si une phrase donnée est grammaticale en français, ou ne l'est pas, du moins en ce qui concerne le choix du verbe qu'elle présente en incise ? J'ai essayé de montrer qu'en fonction de ce but, cette notion était beaucoup trop grossière et qu'elle nécessitait de nombreux raffinements : un verbe donné n'est pas seulement parenthétique dans l'absolu ; il est parenthétique sous des conditions déterminées concernant la négation, l'aspect, le ou les verbes qui le régissent, leur éventuelle négation et leur aspect, les adverbes qui le modifient, le sujet et la base qu'on lui associe ; la liste de ces conditions n'est peut-être pas close. Ceci revient à dire que si on veut que la notion de parenthétique serve à trier les phrases à incise grammaticales, il faut la pulvériser en une multitude (peut-être non finie) de notions beaucoup plus fines. Je n'ai donné qu'une faible idée de la complexité et de la saugrenuité inhérentes à cette approche.

Si on ne tire pas les conséquences laborieuses de cette complexité, si on s'en tient à la simpliste notion de départ, que dit-on, par exemple, quand on dit que le verbe "savoir" a la propriété / + parenth /, est un verbe parenthétique ? On livre simplement l'information suivante : il existe au moins une phrase française qui contient une certaine base et une certaine incise dont le verbe est le verbe "savoir". De même pour "hocher la tête" ; et de même pour "dire". Cette classification ne nous permet pas de comparer l'acceptabilité des phrases "Il pleut, dit-il" et "Il pleut, sait-il" ; elle ne nous dit même pas si l'une ou l'autre est correcte. Elle nous dit plutôt : allez chercher, dans l'infinie meule de foin des incises qu'on peut fabriquer avec "savoir" ou "dire", laquelle, ou éventuellement lesquelles, sont grammaticalement correctes. Une notion de si peu de pertinence peut donc être considérée comme d'une utilité quasi nulle dans une description sérieuse du français.

Ce qui, - je ne dis pas en général, mais du moins dans le cas exemplaire des incises - me semble défectueux dans l'usage de la moulinette formalisatrice, c'est la méthode qui consiste à réduire les conditions d'acceptabilité (souples) d'une construction déterminée à des propriétés combinatoires d'éléments prélevés dans cette construction. Cette méthode suppose que les concepts pertinents à la grammaire affleurent en termes d'acceptabilité, et qu'une grammaire peut directement trier les phrases acceptables et inacceptables. Je proposerai une approche dont les conséquences sur l'acceptabilité sont moins immédiates, et plus obscures.

12. Éléments d'une approche pertinente

Dans ce paragraphe, j'essaierai de suggérer, à propos d'une sous-classe des incises, quelques-uns des éléments qui conditionnent leur acceptabilité. Je me contenterai de les esquisser en termes vagues, faute de posséder les notions exactes nécessaires à leur formulation, et cherchant plutôt à indiquer une direction qu'à proposer une étude achevée et approfondie.

Je m'en tiendrai aux incises dont la base est réellement une citation, un propos rapporté (du type "Il pleut, dit-elle" et non "Il pleut, semble-t-il"). Les grammairiens traditionnels reconnaissent volontiers le caractère "accessoire" (comme dit Le Bidois, 1952) des incises. Cette indication vague me paraît essentielle, et je ne ferai autre chose ici qu'essayer d'en préciser le sens.

Il me semble qu'une motivation constante, quoiqu'inavouée, des grammairiens qui réduisent les phrases du type "Zut, dit-il", "Brrr, grogna-t-il" à des phrases du type "Il dit : Zut", "Il grogna : Brrr", est la suivante : ce faisant, ils croient expliquer que la phrase à incise est une phrase, en lui assignant par réduction (par transformation) un prédicat principal qui a l'allure honnête, classique, d'un verbe à asserter. Si "Brrr, dit-il" a l'air d'une assertion, c'est que "dire" y est principal et

asserté : l'incise est "déclarative" (comme dit entre autres Le Bidois). La réduction vise sémantiquement à fournir le nerf de l'assertion, le verbe de l'incise est le suspect idéal pour qui cherche le support grammatical de la modalité. Or cette assignation de modalité est fondée sur une illusion. En effet, 1) dans la majorité des cas il apparaît avec évidence que l'incise peut-être supprimée, sans que la citation cesse d'apparaître comme ayant été proférée ; ainsi dans un livre le dialogue "Zut, fit-il. - Merde, répondit-elle" peut être convenablement remplacé ou paraphrasé par le dialogue "Zut ! - Merde !" ; 2) dans bien des cas, une incise peut être assez convenablement paraphrasée par une expression adverbiale dépourvue de verbe ; il y a une certaine ressemblance entre "Il pleut, pense-t-il" et "Il pleut, à son avis", "Il pleut, selon Jacques" et "Il pleut, dit Jacques", qui jette un doute sur l'évidence première selon laquelle "pense-t-il" et "dit-il" sont le support fondamental de l'assertion.

Compte tenu de ces deux derniers faits, le problème de la modalité des incises me semble se poser sur ces deux plans : 1) si l'incise est accessoire en ce sens qu'elle est supprimable, où est la modalité qui fait que le simple énoncé de "Zut" ou "Brrr" peut signifier que "un tel a dit Zut, ou Brrr" ? 2) compte tenu de cette modalité de la citation indépendante de l'incise, quelle est la nature modale de l'incise ?

Ce n'est pas toujours le cas qu'une expression comme "Brrr" ou "Patalidirapata" puisse constituer à elle seule une énonciation en français. Ce n'est notamment pas le cas dans :

- (63) *"Zut" est une expression banale.*
- (64) *"Patalidirapata" n'est pas une phrase.*
- (65) *Si tu lisais "patalidirapata" dans une lettre, que penserais-tu de son auteur ?*

Dans ces trois cas, l'expression guillemétée ne constitue pas à elle seule un message du locuteur ; elle n'est qu'un nom (autonymique) dans la phrase, et le reste de la phrase ne peut être supprimé sans perte ou altération essentielle du sens. Dans ces trois cas d'ailleurs, il n'est pas impliqué que l'expression guillemétée ait jamais été dite ou pensée. Enfin dans ces trois cas il est possible d'obtenir une phrase grammaticale nouvelle en modifiant à volonté la modalité ou le caractère positif de la phrase de départ ; ainsi :

(64) *"Zut" n'est pas une expression banale.*

(65) *Est-ce que "Zut" est une expression banale ?*

En langue écrite standard, ce type d'autonyme (sauf effets¹² non pertinents ici) s'écrit dans le courant normal de la ligne, et non pas avec alinéa comme dans :

(66) *?Si tu lisais : - Patalidirapata ! - dans une lettre, que penserais-tu de l'auteur ?*

(67) *?À chaque fois qu'il entend le mot : - Culture ! - il sort son pistolet.*

Ajoutons enfin que ces autonymes de type banal ont, en tant que noms, une fonction banale dans la phrase : ils occupent une place de complément, et y sont remplaçables par des éléments non autonymiques, tels que les expressions métalinguistiques du type "un mot", "cette phrase"¹³.

-
- (12) Par exemple pour détacher et rendre repérables des éléments dont la liste ou le "tableau" a un intérêt particulier ; ainsi le corps de l'exemple (63), complément de "dans" dans le présent article, non autonome, et cependant individuellement affecté de l'indice "(63)" qui l'ordonne dans la liste des exemples. Dans la poésie, l'affiche, etc. apparaissent des usages de l'alinéa écartés ici.
- (13) Mais ils ne sont pas équivalents à ces expressions qui sont métalinguistiques par leur sens général, non par leur seul emploi : "Avec est un mot" par exemple ne vaut ni "Le mot avec est un mot", ni "l'expression avec est un mot" (etc.), car cette pseudo-équivalence remplacerait une expression neutre par un nom masculin

Les citations qui nous intéressent ici ont des propriétés différentes. Joint au fait qu'à elles seules elles peuvent constituer une énonciation, apparaît le fait qu'elles sont toujours données comme ayant été dites ou pensées par quelqu'un : le dialogue "Zut ! - Bip ! - Brrr !", dans un livre, a sens parce qu'il montre que les trois citations sont proférées (c'est même sa force assertive, c'est ce qu'il "indique"). Ces emplois autonymiques, outre qu'ils peuvent n'occuper la fonction nominale dans aucune phrase (n'étant compléments de rien), peuvent ressembler à des compléments, mais à des compléments un peu aberrants comme dans :

(68) *Il interrompt* : - Zut !

(69) *Il grogna* : - Brrr !

qui sont plus naturels que "Il interrompt le mot Zut", "Il grogna le bruit Brrr" (à sens égal, naturellement). Dans de tels cas on peut hésiter à leur donner le statut de complément, et l'hésitation sera encore plus forte lorsque le verbe est déjà suffisamment fourni en compléments, comme dans :

(70) *Il s'approcha d'un air inquiet* : - Vous voulez l'heure ?

Mais ils peuvent clairement constituer un complément, généralement direct, comme dans :

(71) *Il dit* : - Zut !

-
- (13) ... ou féminin (on admet "Le mot *avec*, il est mal écrit", mais non "*Avec*, il est mal écrit", le pronom "il" étant, contrairement au pronom objet "le", forcément masculin, et jamais simplement neutre). De même le caractère "singulier" de la mention "*Avec*" n'est que la neutralité quant au nombre, et son caractère nominal n'est que la neutralité quant à la catégorie, le nom étant la catégorie des sans-catégorie. À vrai dire l'intérêt de la réduction de "*Avec* est un mot" à "L'expression *avec* est un mot" est bien illusoire, puisque "*avec*" est encore irréductiblement autonymique dans cette paraphrase (si ce n'était le cas, la phrase parfaite "La suite zazezi apparaît dans ce texte" ne serait pas française).

où "dire" exige un complément, que la citation fournit donc ; peut-être le complément peut-il être un attribut comme dans :

(72) *Sa réponse, sans hésitation, fut : - Sortez !*

Dans les exemples précédents, ces emplois particuliers se reconnaissent à la mise en lignes, plus précisément à l'alinéa qui leur donne (facultativement) une sorte d'indépendance graphique, disons l'"autonomie paragrapheuse", s'il nous est permis de damourrette-pichonner un vocable nouveau ; cette autonomie paragrapheuse, disons-nous, est indépendamment renforcée facultativement par l'usage du tiret, qui suspend le cours graphique, en détache l'élément qu'il précède¹⁴. Toutes ces propriétés sont analogues, constituant autant de marques de l'autonomie des citations étudiées : car on peut les nommer parallèlement : autonomie syntaxique, autonomie sémantique et autonomie graphique. En quoi réside fondamentalement leur autonomie ?

Le fait est le suivant : nous observons qu'il suffit parfois à un locuteur de dire "Brrr" pour signifier que un tel a dit "Brrr". Ainsi nûment présenté, le statut modal des citations autonomes est sans doute trivial : elles sont du domaine de l'imitation à valeur mimique ; elles sont à l'intersection de la sémiologie mimique et de la sémiologie linguistique ; elles constituent - pour rendre nets les bords et simplifier - le domaine où la parole ou l'activité vocale admet de s'interpréter comme un mime (cf. Tribouillois, 1945).

(14) Il y a jeu littéraire quand un écrivain comme Anthony Burgess écrit : *I do not think, for instance, that I really replied : - Functionally naked, call it*, en conférant l'autonomie paragrapheuse à une citation dont il conteste l'existence (dans *M/F*, p. 1, Ballantine Books, New York, 1972), jouant ainsi sur ce que, comme dit Flaubert, "tout ce qu'on invente est vrai".

Partant à rebours de la notion d'imitation ou de reproduction, on peut présenter les choses ainsi. Un agent peut reproduire une infinie variété de faits et de gestes ; par exemple, en se mouchant, montrer comment on se mouche (en général), ou en disant "cheval", montrer une occurrence représentative du mot "cheval" (en général). Il peut, plus ou moins naturellement, intégrer de telles reproductions à son discours ; ainsi il peut lire, en faisant le geste de se moucher à la place de "X" dans notre exemple :

(73) *Faire X pour se moucher, c'est dégueulasse.*

où X est un nom, complément de "faire" ; de même il peut dire :

(74) *Faire "Brrr" quand on a froid, c'est banal.*

(75) *Dire "Zut !" quand on se cogne, c'est excusable.*

dans tous ces exemples (que j'ai dû transposer en graphie), un acte, geste, acte vocal ou parole, est intégré au discours à titre de reproduction, de représentant ou d'occurrence de la classe des actes, gestes ou paroles équivalents. Cette classe est une entité abstraite, non un objet concret de l'univers physique. Mais la production d'un exemplaire d'une classe peut avoir une fonction plus précise : cet exemplaire peut être donné comme une copie, une reproduction, une imitation, d'un des exemplaires déterminés de cette classe ; or cet exemplaire imité n'est pas un être abstrait, mais l'un des objets concrets que la classe recouvre. Pour l'imiter, il faut bien qu'il existe ; l'imiter peut donc être un moyen d'indiquer qu'il existe. La valeur informative de l'information mimique repose sur cette possibilité ; si en se mouchant, en disant "Brrr" ou en énonçant "Zut", on est censé reproduire un acte particulier d'une personne déterminée, par là-même on montre que cette personne s'est mouchée, a fait "Brrr" ou a dit "Zut". La valeur modale des citations autonomes réside en ceci : ce sont des citations qu'on interprète comme non pas sim-

plement comme représentantes d'une classe infinie (celle abstraite des élocutions semblables), mais comme reproduisant un des objets de cette classe, c'est-à-dire par exemple l'apparition d'une parole en un point et instant donnés de notre univers physique. Dire "Zut", c'est exprimer mimiquement que Paul a dit Zut si je suis, en le disant, censé reproduire un comportement donné de Paul.

Remarquons en passant que du point de vue sémiologique général de la mimique, on pourrait se demander pourquoi ce que j'appellerai les citations mimiques ou autonomes (à l'intérieur du discours) se bornent à peu près (pour simplifier) à des mimiques d'action vocale. Poser cette question, ce n'est après tout que reconnaître (dans la mesure où l'observation est juste), que la seule mimique que le discours oral ou écrit intègre aisément est celle du vocal et du graphique ; c'est-à-dire celle qui rompt le moins avec la continuité du signifiant. Telle pourrait être la contrainte qui dessine à peu près pour domaine l'intersection des signes parlés et des signes mimiques. L'hypothèse que je ferai est que les citations que peuvent accompagner des incises sont nécessairement des citations mimées. Leur autonomie a pour source la valeur informative du mime, qui permet qu'elles aient sens même si l'acte qu'elles imitent n'a pas sens (cf. Tribouillois, 1945, p. 213).

L'intégration minimale consiste à insérer un ou plusieurs actes mimiques dans la série discursive des énonciations linguistiques, comme dans :

(76) *Des voix s'approchaient. "Par ici". "Non, par là !".
Il eut peur.*

(77) *On entendit une collision. - Couillon ! - Chauffard !.
Il s'approcha de la fenêtre.*

Il n'y a aucun rapport syntaxique, dans ces exemples, entre les formes mimiques et les phrases qui les entourent. De même dans (78) :

(78) *Il s'entendit répondre ceci : - Jamais !*

le rapport déictique de référence du mot "ceci" au mot "jamais" n'est pas syntaxique, pas plus qu'il ne saurait y avoir rapport syntaxique entre un pavé et "ceci" quant par ce mot on réfère à un pavé ; un mime peut être explicitement annoncé et désigné, il n'entre pas par cette seule raison dans la syntaxe grammaticale du discours. Par contre il *peut* y avoir un certain rapport assez lâche dans :

(79) *Il l'interrompt : - Jamais !*

(80) *Il se fâcha : - Jamais !*

où l'acte mimé peut constituer une "interruption", un "fâchage", en sorte que la mimique peut former une sorte de complément interne vaguement associé au prédicat introductif. Ce qui me semble autoriser cette hypothèse est l'existence d'expressions comme "des bruits piétinés", "des reproches sanglotés"¹⁵ (A. Daudet, *Sapho*), aisément interprétables par la notion de complément interne ; encore dans ces exemples la construction obtenue est-elle assez banale, alors que de (79) et de (80) on ne peut tirer "un *Jamais* interrompu" ni "un *Jamais* (se) fâché" ; aussi ferait-on peut-être mieux de considérer que dans (79) et (80), contrairement au cas des phrases à incise correspondantes, l'acte mimique est absolument extérieur à la syntaxe du discours. Enfin il y a intégration totale dans :

(81) *Il dit : - Zut !*

où le nom formé par la mention de "Zut" est complément direct du verbe "dire", qui en exige un. L'analyse proposée ici conduit à considérer que dans (81), il y a bien, comme dans les cas précé-

(15) Où F. Brunot (1976:p.118) voit des reproches "mêlés, entrecoupés" de sanglots ; alors qu'ils sont, suivant l'expression, des sanglots.

dents, deux actes sémiqes de nature différente, mais que dans ce cas, ces deux actes sont superposés, coïncident partiellement par leurs formes. En effet (81) comporte l'assertion (si c'est bien le cas qu'on l'asserte) de "Il dit Zut", et de plus le mime "Zut". L'acte mimique est alors, pour ainsi dire, greffé sur l'acte linguistique : en cours de route, alors que l'assertion s'achève, son complément direct est promu à la valeur mimique ; en disant que Un tel a dit Zut, tout en le disant, je le mime le disant. Ce saut, en plein cours de l'énonciation de (81), à la valeur mimique, n'est possible que si le sens de l'énonciation est compatible et converge avec le sens du mime. Ainsi on ne peut élever Zut à la valeur mimique dans (82) :

(82) *Personne n'a jamais dit : - Zut !*

car on ne peut annoncer par mime un objet dont en même temps on asserte qu'il n'existe pas.

Lorsque le mime est intégré à la syntaxe et constitue un complément dans une phrase, non seulement, comme (82) le montre, il doit être compatible avec le sens de l'énonciation qui l'abrite, mais encore il doit vraiment converger avec elle. Soit en effet :

(83) *Si Grossetête avait dit : - Ferme-la ! Baduc aurait décampé sans attendre.*

(84) *Le mot "Zut", et de même le mot : - Merde ! sont des mots français.*

S'il n'y avait qu'une exigence de compatibilité, la valeur mimique suggérée graphiquement dans (83) et (84) serait naturelle, mais elle ne l'est pas. En effet, on pourrait supposer qu'en assertant (83), je mime que Paul (dont je ne parle pas) a dit, en quelque circonstance, "Ferme-la" ; tout en assertant (84), je pourrais mimer - indépendamment, comme à l'occasion - que Paul a dit "Merde". Cette simple coïncidence entre le mime et l'énonciation est exclue, peut-être (partiellement) par les mêmes principes qui font

que "Flying planes can be dangerous" peut signifier sous assertion ou bien "Les avions en vol sont dangereux", ou bien "Il est dangereux de faire voler des avions", mais non les deux à la fois.

L'intégration syntaxique du mime va de pair avec son intégration sémantique.

L'incise dans :

(85) *Zut ! dit-il.*

présente une situation inverse de celle de (81), si on admet l'analyse suivante : dans l'acte sémique à incise, la base (mime) est d'emblée et absolument donnée comme mime ; subsidiairement, sur l'acte mimique est greffé par développement verbal (addition de l'incise) un acte linguistique. Le sens de l'énonciation (linguistique) ainsi obtenu doit non seulement être compatible, mais bien converger avec la valeur du mime ; à cette relation sémantique est associée la relation grammaticale de complémentation de l'incise par le mime.

La relation grammaticale du mime à l'incise est au moins celle de complément interne du prédicat verbal à complété. Ceci explique que dans (85) :

(85) *Archinul ! applaudit-il.*

la déclaration soit prise pour un applaudissement, et que (86) :

(86) *Lave-toi, lui délaça-t-il ses chaussures.*

soit difficile à interpréter, parce qu'on imagine mal que délaçer les chaussures de quelqu'un soit une façon de lui ordonner de se laver. Le complément interne peut être précisément complément d'objet direct du verbe comme dans "Zut, fit-il", ou "faire" exige un tel complément. Mais il peut aussi s'intégrer syntaxiquement comme attribut comme dans "Yes, was the answer". Le point commun à ces diverses constructions est qu'elles sont toujours directes, aucune préposition ne pouvant lier le mime au groupe verbal.

La relation sémantique de l'incise au mime tient en ce que l'incise doit être présentative du mime (cf.n. 10). Comme le mime est donné d'emblée, et que l'acte linguistique auquel l'incise appartient exclusivement n'est que greffé sur le mime, la valeur présentative de l'incise atteste sa dépendance sémantique à l'égard du sens du mime¹⁶, qui indique à lui seul que telle chose a été dite, pensée, etc. Sans les expliquer complètement, ce caractère dépendant de l'incise aide à comprendre un certain nombre de faits. Ainsi le fait que l'incise se positionne à l'intérieur, ou à la fin, mais jamais à l'initiale de l'acte sémique révèle la condition de l'acte linguistique, qui n'est que greffé sur l'acte mimique. La même condition de dépendance explique le contraste d'acceptabilité des alinéas dans :

(87) *Le colonel dit alors : - Zut !*

(88) *?? - Zut ! dit alors le colonel.*

(où l'incise de (88) initie un paragraphe) ; en effet dans (87) l'alinéa convient à l'initiale de la citation, puisqu'elle est l'initiale d'un acte sémique : l'acte mimique ; dans (88), l'alinéa ne convient pas à l'initiale de l'incise qui, comme sa minuscule initiale l'indique, n'initie aucun acte sémique particulier : l'acte mimique et l'acte linguistique ayant leur initiale formellement coïncidente au début de la citation. Le conditionnement sémantique de l'incise est encore à l'origine de l'inversion du sujet clitique, signe de la dépendance modale : le caractère déclaratif de la phrase à incise est conditionné par le fait qu'elle est présentative d'un propos donné comme réel par le mime¹⁷.

(16) Cf. Le Bidois (1952:pp.198-200) : "le verbe déclaratif se trouve "actualisé" par l'énoncé même de la citation".

(17) De même le fait que "Zut ! répondit-il, et : Ah ! répondit-elle" est meilleur que "Zut ! répondit-il, ou : Ah ! répondit-elle", parce que "et", mais non "ou", distribue l'assertivité (quoiqu'il ne distribue pas toutes les modalités). ...

Le conditionnement des prétendus "verbes parenthétiques" à l'égard de la négativité découle des mêmes conditions, et n'est pas séparable des conséquences précédentes. "Dire" a plus de chance d'être parenthétique que "ne pas dire" dans "Zut, V Paul" parce que l'assertion "Paul dit Zut" est plus naturellement représentative de la mention "Zut" que ne l'est l'assertion "Paul ne dit pas Zut". Il en va de même à l'égard des expressions gouvernant le "verbe parenthétique". Toutes transpositions faites, l'incise "I believe that Pete has pointed out" est plus naturelle que l'incise "I wonder if Pete has pointed out" en anglais (exemples 47 et 48) parce que l'assertion "I believe that P", mais non l'assertion "I wonder if P", peut induire l'assertion indirecte de P. L'incise "a-t-il cru malin de répondre" est plus plausible que l'incise "a-t-il cru con de me répondre", parce que l'indication qu'il a cru bon de P est plus plausible que celle qu'il a cru con de P pour indiquer qu'il a fait P (le dialogue "Il a cru bon de ne pas venir. - Si, il est venu", est plus plausible que le dialogue "Il a cru con de ne pas venir. - Si, il est venu", dans lequel on attendrait plutôt comme réfutation "Mais non, il n'est pas venu") (exemple 52). L'incise "a-t-il fini par me répondre" est plus plausible que l'incise "a-t-il fini de me répondre" (exemple 46) notamment parce "finir de" n'indique que la fin de l'acte de réponse, dont il présuppose l'entreprise, alors que "finir par", dont le présupposé n'est pas l'acte de réponse, indique l'appari-

-
- (17) ... Tous ces caractères montrent la radicale différence de l'incise avec l'incidente du type "vous le savez", "je le crois", "on me l'a dit", dans laquelle un pronom réfère à la phrase, qui n'est pas son complément. Les incidentes de ce type sont modalement autonomes (donc peuvent être interrogatives, impératives, etc. : "sachez-le", "t'en souvient-il ?"), plus généralement sémantiquement autonomes ("vous le savez", "vous ne le savez pas"), peuvent initier la phrase ("vous le savez, il pleut"), ne peuvent s'adjoindre à une citation autonome ("*Vous le savez, brrr"), peuvent se coordonner à la phrase ("et d'ailleurs vous le savez").

tion de cet acte lui-même. L'incise "peut-on lire" (exemple 57) est possible, malgré la modalité purement potentielle du verbe "pouvoir", parce qu'elle indique que ce qu'on peut lire est forcément écrit (le potentiel renvoie à l'actuel) ; elle est peu plausible sous la forme "peut-on lire à haute voix" parce que l'adverbe "à haute voix" bloque l'interprétation présentative, en détournant l'intérêt du contenu écrit vers les lectures, que le verbe "pouvoir" donne seulement comme potentielles ; l'adverbe "à haute voix" est acceptable, sans l'auxiliaire "pouvoir", dans "lus-je à haute voix (exemple 58), parce qu'alors la lecture est donnée comme réelle ; alors la base mime la lecture même, et non plus la suite graphique qui en est l'objet. Dans "Encore une réforme, est tentée de penser l'opinion publique", l'opinion est censée au moins penser dubitativement ce qu'elle est tentée de penser (être tenté de croire ce qu'on trouve plausible, c'est déjà le croire un peu)¹⁸.

La relative pertinence du choix des verbes "parenthétiques" est une conséquence, indissociable des autres, des mêmes conditions générales. Si dans une énonciation à incise du type "(parole mimée), V N", où N est un nom du genre de "Paul", "Paul V" doit être présentatif de la parole mimée, V a de bonnes chances d'exprimer la notion de production en général (d'où "faire" en incise), ou un mode quelconque de production de la parole. Encore a-t-on vu qu'avec "lire", comme avec "voir" dans "Merde, ai-je vu sur ton mur", ce qu'indique le verbe (lecture, vision) peut n'être qu'une conséquence de l'existence de la chose mimée, donnée pour preuve de cette existence¹⁹. Si dans une énonciation à incise du

-
- (18) Exemple tiré du *Monde*, 18-4-1975. Cf. le sens du verbe "espérer", qui signifie un peu "croire ce qu'on est tenté de croire", et appartient par ce biais à la classe des incises progressives du type "je pense", "j'espère".
- (19) De même le présupposant sert de preuve du présupposé dans "Vous voyez que P" donné comme assertion que P.

type "(mime), V Paul", il est difficile (quoique possible) de trouver des cas où V signifie "pisser" ou "se gratter" c'est d'abord parce qu'on ne greffe guère les incises que sur des mimes dont le matériau est le matériau de la parole (voix, graphie), et qu'il est difficile de trouver des situations où ce type de matériau se produise par un acte tel que celui de se gratter ou de pisser. En tant qu'élément du lexique et objet de grammaire, le verbe "pisser" est hors de cause dans cette affaire.

13. L'incise et le mime dans la langue

S'il n'existait pas une tendance à sauvegarder la continuité formelle, le lisse du signe en discours, et s'il est vrai que les phrases à incises ne sont que des énonciations linguistiques greffées sur des reproductions mimiques, on s'attendrait à trouver des énonciations du type "(coup de pieds du locuteur), rua-t-il", "(saut du locuteur), fit-il", etc. La transposition du gestuel en linguistique permet, surtout dans les cas où le gestuel a sens, de contourner la difficulté : comme on l'a vu avec "Yes, she nodded", "Non, hochait-il la tête", le codage parole/geste permet de greffer la phrase à incise sur une mimique du geste transposé dans la parole de même valeur. Or ce codage ne repose pas toujours, comme c'est le cas dans ces exemples, sur l'équivalence sémantique. La langue parlée et la langue écrite transposent souvent librement, et parfois en les codant plus ou moins, diverses sortes d'événements extérieurs à l'univers de la communication, principalement par le biais des équivalences sonores que permet l'aspect phonique de la parole. Par le biais de ces transpositions, on peut comprendre, et à des degrés divers admettre, ou refuser des incises du type de "Crac, fit la planche", "Tic tac, fait l'horloge", "Frrrt, détala-t-il", "Do ré mi fa, sifflait-il", "Smash, went the plate", etc. En fait le problème se trouve compliqué, dans ces exemples graphiques, par la relative, mais incomplète autonomie de l'écrit par rapport au phonique. Ainsi, alors

que dans la construction "(cri), articula-t-il", on admet quasiment le mime de toute sorte de cri, dans la construction "(graphie), écrivit-il" (ou : dessina-t-il, traça-t-il), on n'admet pas toute sorte d'objet graphique. Ainsi les bases dans :

§, imprima-t-il

!, ajouta-t-elle après toutes les phrases

cccc, traça-t-il au pinceau

produisent un résultat difficilement acceptable, quoique facile à interpréter. Même si la graphie est presque linguistiquement fonctionnelle, on hésite à accepter un exemple comme :

+, signa-t-il

signifiant qu'il signa par une croix. À cet égard, l'écrit apparaît d'abord comme dépendant de l'oral. Son autonomie réapparaît, lorsque la graphie reproduit des suites de lettres dans leur fonction linguistiquement distinctive ; ainsi on admet aisément :

Merrddd, écrivit Jarry

pour noter la graphie à triple "d" (cf. Tribouillois, pp. 168sq.), alors même que cette graphie est imprononçable. Cette pauvreté du mime graphique dans les incises écrites est à rapprocher du fait que d'une manière générale, les citations autonomes n'ont guère d'existence strictement graphique ; ainsi le dialogue :

(89) - *Peux-tu passer dans mon bureau à 12h30 ?*

- *Impossible, je suis en réunion jusqu'à 13h.*

- *Alors passe dans mon bureau à 12h30.*

s'interprète préférentiellement comme un dialogue oral, et non pas écrit : la succession des "répliques", qui mime excellemment l'échange immédiat du discours oral, paraît inadaptée à l'imitation de l'échange par mots écrits, voire succession d'écritures sur une même feuille. La pauvreté de l'écrit est d'autant plus

frappante qu'à la rigueur, dans des narrations orales vivement menées, on admet assez des phrases à incisives du type "(geste obscène), qu'il me fait" (avec incise en français vulgaire, par exemple). Mais peut-être faut-il voir là simplement une conséquence du fait suivant : une caractéristique générale de la communication par l'écriture est qu'elle repose sur la production de signes non temporels, durables, et permet par là de séparer les actes de la production et de l'interprétation. Par suite, même si un scripteur écrit devant nous au tableau, nous dissociions la trace écrite que sa main laisse derrière elle du geste qui la produit. La parole se confond avec l'acte qui l'émet, l'écriture s'en détache et s'en distingue ; écouter la parole, c'est assister à sa production ; lire l'écriture, ce n'est pas assister à l'écriture, c'est interpréter sa trace. Sans doute est-ce ce caractère mort de l'écriture qui empêche qu'elle puisse être mimique de la forme, sa forme n'étant pas une activité. Une graphie "Toc, fit-il" ne contient donc pas un mime graphique de bruit, ou de mime oral de bruit, mais une transposition graphique de mime oral de bruit.

La notion de citation autonome ou mimée n'a pas été forgée ici ad hoc, à seule fin de rendre compte plus ou moins bien de quelques propriétés des incisives. Elle a une extension plus générale, qu'on peut évoquer par le cas particulier des "interjections". Ce concept purement négatif désigne des expressions linguistiques qui sont extérieures et comme hétérogènes à la syntaxe du discours, et seulement "interjetées", c'est-à-dire placées entre deux segments discursifs qu'elles séparent sans s'y intégrer. Il s'agit dans bien des cas d'actes sémiqes de nature mimique, qu'on appelle, du nom linguistique d'"interjections" dès qu'ils sont verbalement transposés. Dire :

(90) *Des bruits s'approchaient. Vlan. Patatras. Il eut peur.*

c'est produire successivement quatre actes sémiques, dont deux sont mimiques²⁰ et peuvent être verbalement codés en "vlan" et "patatras", mais pourraient aussi bien être librement mimés à l'aide du geste autant que de la voix, et qui même sous leur forme verbale, dans l'"action" orale, sont généralement intégrés à une plus vaste mimique non codée. Le codage verbal contribuant à unifier la forme du récit est d'autant plus nécessaire dans l'écrit, qui pour l'essentiel ne peut que transposer graphiquement une transposition phonique de l'événement; à ce niveau de transposition, il devient assez clair que le mime est intégré à la langue. Mais on code notamment, par ce procédé, divers comportements des êtres animés et humains, tels que cris, sanglots, rires et soupirs. Telle est la situation quand on écrit "Hi! hi! hi! fit-elle" (et non : dit-elle), car on ne saurait voir dans "hi! hi! hi!" autre chose qu'une transposition maladroite et convenue des éclats de rire, si maladroite qu'il nous est impossible de rire en *disant* "hi! hi! hi!". Il est important de distinguer ce statut d'interjections mimiques à fonction purement descriptive, des interjections qui non seulement nous permettent de décrire, imiter, évoquer certains comportements humains, mais même de les réaliser. Car non seulement nous pouvons dire et écrire "Ah! fit-elle" en mimant (d'une manière plus ou moins codée) un cri, un soupir d'autrui, à l'aide de "Ah!", mais encore nous pou-

(20) D'où l'acceptabilité de "Et vlan!", "Et patatras" contrastant avec l'inacceptabilité de "Ou vlan!", "Ou patatras!"; cf. note 17. Cependant ces exemples révèlent en même temps une différence entre les mimes verbalisés du type "Vlan!" et les citations mimées, qui ne sont pas généralement codées (et pour cause, formant une classe ouverte) : "Et vlan sur la tête à Pépin" contraste avec "??Et "Ah!" à l'oreille du voisin" (qui ne peut mimer qu'"il dit "Ah!" à l'oreille du voisin"). La citation mimée s'intègre mal comme prédicat principal; elle s'intègre syntaxiquement comme complètement interne présenté.

vons banalement dire et écrire "Ah!" pour crier, soupirer, etc.²¹. Ainsi une partie des interjections mimiques du comportement humain nous permet même d'effectuer les actes qu'elles miment, et même par la transposition du phonique en écrit de crier, soupirer, et pâmer graphiquement. Il s'agit en ces cas de comportements qu'on peut *utiliser pour signifier* ce qu'ils *manifestent* (ce dont ils sont "signes" au sens naturel de ce mot), et qui peuvent se coder verbalement avec le minimum d'altération. Par cet emploi dans lequel la distance mimique s'annule, la mimique verbale s'intègre parfaitement à la langue (cf. Tribouillois, p. 113 et *passim*).

Note de relecture : Je doute que la "relation grammaticale ... de complément interne" que j'utilise à propos des exemples (85) et (86) soit vraiment pertinente, si elle a bien du sens. Ce qui est en jeu à cet égard est, d'une manière plus générale, la possibilité que des éléments interjetés, non syntaxiquement liés, s'intègrent à une construction (on en a peut-être des exemples éloignés dans "Fi de ..." ou "Que diable fait ...", etc.).

Benoît de Cornulier

U.E.R. de Luminy

-
- (21) Une voie d'accès à ce statut (parmi d'autres) est le jeu dramatique, qui donne la mimique comme réalité de ce qu'elle mime, et où la verbalisation maximale des signes contribue pour le style au lissage du signifiant. Ainsi soupirer, pour Burrhus (Racine, *Britannicus*), c'est dire "hélas". Un "Ah! Seigneur" ne vaut pas plus particulièrement un soupir suivi d'un appel, qu'un appel soupiré.

RÉFÉRENCES

- BLANCHE-BENVENISTE, C., *Recherches en vue d'une théorie de la grammaire française*, Champion, 1975.
- BOLINGER, D., *Aspects of language*, 2e éd., Harcourt & Brace, 1975.
- BRUNOT, F., *Histoire de la langue française*, t. XIII, partie 2, Colin, 1972.
- CORNULIER, B. de, *Considérations illustrées de quelques arbres et enrichies de plus de mille exemples sur les incises en français contemporain*, thèse de troisième cycle, Université de Provence, Aix, 1973.
- GROSS, M., *Méthodes en syntaxe*, Hermann, 1975.
- LE BIDOIS, R., *L'inversion du sujet dans la prose contemporaine (1900-1950)*, d'Artrey, 1952.
- LIPS, M., *Le Style indirect libre*, Payot, 1926.
- MILNER, J.C., "Réflexions sur la référence", *Langue française*, no 30, Larousse, mai 1976.
- REINHART, T., "Whose main clause ? (Point of view in sentences containing parentheticals)" dans *Harvard studies in syntax and semantics*, vol. I, édité par S. Kuno, p. 127-172, 1975.
- ROSS, J., "Slifting", dans *The formal analysis of natural languages*, édité par M. GROSS, M. HALLE et M. SCHUTZENBERGER, Mouton, p. 133-169, 1973.

- TRIBOUILLOIS, E., *Conjuguer ... un plaisir !*, Imprimerie de Montligeon, La Chapelle-Montligeon (Orne), 1945.
- URMSON, J., "Parentheticals verbs", dans *Philosophy & ordinary language*, pp. 220-240, édité par C. Caton, University of Illinois Press, Urbana, 1963.
- ZWICKY, A., "In a manner of speaking", dans *Linguistic Inquiry*, vol. 2, n° 2, M.I.T. Press, p. 223-233, 1971.